

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

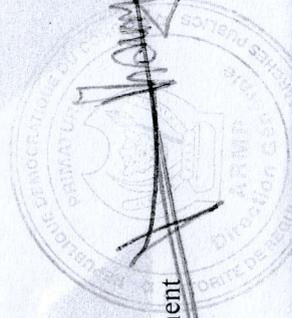
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 119/2025

A L'ETABLISSEMENT LOKELA

Après avoir reçu le contrat du marché n° 31/CGPMP/CSRP/2024, conclu avec le Comité de Suivi de la Réforme de la Police, pour un montant total hors taxe de francs congolais sept cent trente-trois millions trois cent septante huit mille huit cent trente un (CDF 733 378 831,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais cinq millions cent trente-trois mille six cent cinquante un, quatre-vingt-deux centimes (CDF 5 133 651,82), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 15/07/2025.

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Director Général